



CGT Educ'action 91

12 place des terrasses de l'Agora

91000 Évry

01.60.78.41.49

sdencgt91@gmail.com

Evry, le 27 novembre 2020

Monsieur le Directeur académique des services de l'Éducation nationale de l'Essonne,

Monsieur le Directeur Académique, nous souhaitons vous interroger sur les primes COVID.

Pendant le confinement général du printemps dernier, de nombreux personnels enseignants se sont portés volontaires pour assurer l'accueil des enfants des soignants et des autres publics prioritaires. A ce titre, ils peuvent bénéficier de d'une prime exceptionnelle pour les agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

A ce jour les personnels n'ont pas perçu cette prime.

Jeudi 26 novembre, durant le Comité Technique Départemental « Bilan de rentrée », vous nous avez informé que la prime pour les Directeurs sera versée sur la paie de décembre. Pour les autres personnels enseignants, cette prime sera-t-elle versée à la même date ?

Ces personnels se sont engagés pour assurer la continuité du service public. Dans une période où le virus circulait activement, où le matériel de protection manquait, ces personnels ont exposé leur santé. Ce délai dans le paiement de cette prime ne nous semble à la hauteur de leur sens du service public.

Nous vous assurons, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de notre attachement au service public d'éducation.

Yannick Biliec
Secrétaire général de la CGT Education 91

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Biliec'.